

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2014	2014	2024	2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	CLDR 05/02/2024	Nombre de présents	20
	CLDR 16/05/2024		16
	CLDR 22/10/2024		16
	GT Sentiers 15/01/2024		11
	GT Sentiers 23/11/2024		8
	GT Energie 19/02/2024		10
	GT Energie 15/04/2024		10
	GT Energie 30/05/2024		10
GT Energie 29/08/2024	10		
GT Energie 28/10/2024	10		
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

A cause des élections communales d'octobre, la CLDR n'a pu se réunir qu'à trois reprises cette année. Cela n'a pas empêché les membres d'effectuer un travail important sur la charte d'attribution des logements intergénérationnels et sur la charte de bon voisinage.

Lors de la CLDR du 05/02/2024, la phase 1 du projet de la voie lente a été présentée à la CLDR. Cette réunion a aussi porté sur l'approbation de l'annexe 4 du rapport annuel, mais a surtout permis de finaliser la charte d'attribution des logements intergénérationnels.

Lors de la réunion du CLDR 16/05/2024, la CLDR a pu visiter les logements intergénérationnels. Cela a permis aux membres, de mieux visualiser les espaces afin de coconstruire la charte de bon voisinage.

Lors de la CLDR du 22/10/2024, la CLDR a visité l'aménagement de la place d'Oster réalisée dans le cadre du budget participatif. Les membres ont pu poser leurs questions sur l'aménagement.

Ensuite, Patrick Loos, échevin du DR sous la mandature précédente, a pu passer le relais à Marc Pottier, nouvel échevin du DR. Ce moment a permis à Patrick Loos de faire le bilan de son mandat et de remercier les membres de la CLDR pour leur investissement.

Le 16 novembre, plusieurs membres de la CLDR étaient présents à l'inauguration des logements intergénérationnels.

Le fait d'avoir traité des projets en CLDR plutôt que d'avoir des réunions répétitives et descendantes a permis d'avoir une nouvelle dynamique au sein de la CLDR. Il s'agira de conserver ce dynamisme pour 2025

La CLDR ne s'est pas positionnée sur un projet particulier en 2024. La commune en a mené déjà plusieurs de front et la convention de faisabilité pour la partie 2 (transcommunale) de la voie lente n'a été signée qu'en toute fin d'année par la Ministre (AGW 19/12/2024). Avec les élections communales en prime, la majorité n'a pas souhaité engager des sommes trop importantes pour les futurs mandataires.

Lors de l'année 2024, le GT sentiers s'est réuni à plusieurs reprises sur le terrain afin de rouvrir des chemins « oubliés ». Le premier se trouve au centre d'Odeigne ; le dossier devrait pouvoir se concrétiser en 2025. Le second relie le moulin de Lafosse au village d'Oster mais aucune avancée n'a pu être réalisée en grande partie à cause des intempéries.

Le GT Energie, aussi comité de pilotage du plan POLLEC s'est réuni à 5 reprises. Il s'est fait le relais de plusieurs événements en lien avec l'énergie et son utilisation au quotidien.

Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
Calendrier d'exécution	/